

PROCES - VERBAL

CONSEIL D'EXPLOITATION DES PORTS DE HYERES

Séance du 24 Février 2021 à 09h00

Salle du Conseil Municipal



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint délégué aux Ports, Plages et Iles

Monsieur ROUX, 1er Adjoint – Adjoint aux Sports, Associations, Anciens combattants

Madame MANA, Adjointe aux Finances, Personnel

Monsieur BERNARDI Conseiller Municipal Délégué aux Ports, Plages, Iles, Travaux portuaires, Tourisme

Monsieur COLIN, Conseiller Municipal Délégué aux Sports Scolaires

Monsieur FOUQUE, Conseiller Municipal Délégué, Suppléant de M. LAFAURE

Monsieur PARICHAULT, Représentant de l'Association Nautique du Port de l'Aiguade

Monsieur THEVENIN, Président de la société nautique et des Pêcheurs Plaisanciers La Capte – Les Pesquiers

Monsieur BELLAGUET, Représentant de l'Association des Usagers du Port d'Hyères

Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques, Pêche, Plaisance

Madame CURNILLON, Présidente de l'Association Nautique de l'Aiguade

Etaient invités :

Monsieur SANGUIGNOL, Directeur des ports

Monsieur POLENZANI, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques, Pêche, Plaisance

Madame COLL, Co-Présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques, Environnement

Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint

Monsieur GRIMARD, Service des ports

Madame CADIOU, Service des ports

Madame HOET, Service des ports

Etaient excusés :

Monsieur GIRARDO, Adjoint aux Travaux, Bâtiments, Déchets, Propreté, Economie, Emploi

Monsieur INFANTE, Président de l'Association Hyéroise des Professionnels du Nautisme

Monsieur HARISMENDY, Président de la Société Nautique du Port Auguier

Monsieur HILLY, Présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques, Environnement

Envoi des Convocations par mail le 09 Février 2021

Envoi des Documents par mail le 17 Février 2021

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du Secrétaire de Séance

2. PORTS –HYERES ST PIERRE – L'AYGUADE -LA CAPTE – AUGUIER – : Approbation de procès-verbal du conseil d'EXPLOITATION du Port de Hyères du 16 Décembre 2020.

3. PORTS –HYERES ST PIERRE – L'AYGUADE- LA CAPTE – AUGUIER – : Rapport d'Orientation Budgétaire

4. PORTS –HYERES ST PIERRE : Projet de Délibération : Stationnement sur « le terrain SB20 » – Fixation des tarifs

5. PORTS –HYERES ST PIERRE : STATION D'AVITAILLEMENT - Demande de permis de construire pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de mise en conformité – Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire

6. PORT D' HYERES St PIERRE –Projet de Délibération : Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée.

7. PORT D' HYERES St PIERRE : Projet de Délibération : COMMERCE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC –Redevance d'occupation du domaine public 2021 – Exonération partielle des redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses et étalages

8. Questions diverses

M. BRUNEL ouvre la séance à 09h08 et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Comme le rappelle M. BRUNEL, il est d'usage d'alterner la nomination du secrétaire de séance entre élus et usagers. Il invite donc un membre des usagers à se présenter. M. MAZZELLA est proposé.

VOTE : POUR : UNANIMITE

M. MAZZELLA est désigné secrétaire de séance.

QUESTION 2- PORTS -HYERES ST PIERRE - L'AYGUADE -LA CAPTE - AUGUIER - : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU 16 DECEMBRE 2020.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil d'Exploitation du 16 Décembre 2020.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3- PORTS -HYERES ST PIERRE - L'AYGUADE -LA CAPTE - AUGUIER-RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. BRUNEL précise que l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, a institué la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce document vise à présenter des éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

M.BRUNEL indique ainsi pour le PORT ST PIERRE :

Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 9M€ dont 8M€ proviennent des services et du domaine (vente de carburants, droits d'amarrage, manutentions, occupation du domaine portuaire...), 317 K€ des dépendances du domaine portuaire (CCN et locaux TLV et SOMAT), 300K€ de reprise d'une provision et 227 K€ de résultat reporté contre 438K€ en 2020.

Les dépenses d'exploitation sont estimées à 8.6M€ dont 7 M€ de dépenses réelles et 1.6M€ de dotations aux amortissements : 23% concernent l'achat du carburant destiné à la vente (1.6M€) ; 32% concernent les autres charges générales notamment pour l'entretien du port, la fiscalité... (2.3M€), 37% les charges du personnel (2.6K€) et 2% les charges financières avec 156K€.

La somme de 280 K€ concernent la constitution de provisions (créances douteuses et rehaussement de quais). Des délibérations spécifiques seront présentées au Conseil Municipal au mois de Mars. L'impôt sur le bénéfice est estimé à 75 K€ contre 189 K€ payés en 2020.

Le virement à la section d'investissement se calcule à 517K€. Il était de 171 K€ au budget prévisionnel 2020.

En section d'investissement, le remboursement de la dette s'élève à 1.2M€. Le Capital restant dû au 31/12/2020 était de 9.7M€ et la capacité de désendettement de 6.5 années.

L'inscription au titre de l'équipement sera de 1.4 M€ dont 600 K€ pour les plans d'eau dont le remplacement des mouillages, 235K€ pour la zone carburant avec la mise aux normes ICPE, 405K€ pour la zone d'activités dont le remplacement de l'élévateur à bateaux.

L'équipement devrait être financé à hauteur de 60% par l'autofinancement, 10% par une subvention et 30% par l'emprunt (419K€).

Aucune question n'étant posée, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

Pour le Port de l'AYGUADE, M.BRUNEL précise:

Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 511 K€ dont 441 K€ proviennent des droits d'amarrage et 51 K€ du résultat reporté contre 157K€ en 2020.

Les dépenses d'exploitation sont estimées à 465 K€ dont 721 K€ de dépenses réelles et 194 K€ de dotations aux amortissements.

Le virement à la section d'investissement se calcule à 49K€. Il était de 117 K€ au budget prévisionnel 2020.

En section d'investissement, le remboursement de la dette s'élève à 21K€. Le Capital restant dû au 31/12/2020 était de 120 K€ et la capacité de désendettement de 0.79 années.

L'inscription au titre de l'équipement sera de 377 K€ dont, les travaux de recalibrage, la réhabilitation de l'aire de carénage et la maîtrise d'œuvre pour les futurs travaux de modification de la digue. L'équipement devrait être financé par l'autofinancement et par un emprunt d'environ 157 K€.

Aucune question n'étant posée, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

Pour le Port de LA CAPTE, M.BRUNEL donne les informations suivantes:

Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 360 K€ dont 259 K€ proviennent des redevances d'amarrage et 99 K€ du résultat reporté contre 83K€ en 2020.

Les dépenses d'exploitation sont estimées à 139 K€ de dépenses réelles complétées de 110 K€ de dotations aux amortissements.

Le virement à la section d'investissement se calcule à 114K€. Il était de 72 K€ au budget prévisionnel 2020.

En section d'investissement, le remboursement de la dette s'élève à 78K€. Le Capital restant dû au 31/12/2020 était de 256 K€ et la capacité de désendettement de 1.74 années.

L'inscription au titre de l'équipement sera de 1.75M€ dont la plus grande partie concerne les travaux de modification de la digue entraînant la création de 39 postes d'amarrage. Le coût est estimé à 1.7 M€ financé en majorité par l'emprunt qui sera fait à hauteur de 1.6M€.

Aucune question n'étant posée, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

M.BRUNEL indique ainsi pour le Port AUGUIER :

Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 343K€ dont 228K€ proviennent des redevances d'amarrage et 99 K€ du résultat reporté contre 83 K€ en 2020.

Les dépenses d'exploitation sont estimées à 130 K€ de dépenses réelles complétées de 100 K€ de dotations aux amortissements.

Le virement à la section d'investissement se calcule à 115K€. Il était de 93 K€ au budget prévisionnel 2020.

En section d'investissement, le remboursement de la dette s'élève à 28K€. Le Capital restant dû au 31/12/2020 était de 96 K€ et la capacité de désendettement de 0.81 années.

L'inscription au titre de l'équipement sera de 214K€ dont le remplacement de mouillages, le recalibrage et la réfection d'un quai qui s'affaisse. Un emprunt de 9K€ sera inscrit pour assurer l'équilibre mais sera ajusté en fonction du montant réel des travaux.

Aucune question n'étant posée, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PORTS – HYERES ST PIERRE – PROJET DE DELIBERATION : STATIONNEMENT SUR « LE TERRAIN SB20 » – FIXATION DES TARIFS

M. BRUNEL rappelle que dans le cadre du centre d'entraînement permanent de la classe SB20 mis en place par la Ville, un terrain est mis à la disposition des Clubs sportifs pour le stationnement de leurs bateaux relevant de cette catégorie.

La gestion administrative et logistique de ce stationnement est assurée par le Service des Sports – Base Nautique Municipale - dans le cadre de ses activités nautiques et de ses relations avec les clubs.

Le terrain étant situé dans l'emprise du domaine public portuaire, il appartient à la Régie du Port d'en proposer les tarifs et de percevoir les recettes correspondantes.

Il est donc proposé que la mise à disposition d'un emplacement au sein du « terrain SB20 », assortie d'une possibilité de grutage par les services de la Base Nautique Municipale, soit soumise à une participation financière de 520 Euros par bateau et par an.

Aucune question n'étant posée, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – PORTS – HYERES ST PIERRE - STATION AVITAILLEMENT – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MISE EN CONFORMITE – AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE.

M. BRUNEL indique que l'état des installations de la station d'avitaillement du port d'Hyères Saint Pierre nécessite de réaliser des travaux, dans l'objectif de :

- Répondre aux exigences de certaines dispositions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
- S'assurer du respect des prescriptions de sécurité et de la conformité aux normes applicables;
- Consolider la politique de préservation de l'environnement mise en œuvre ;
- Procéder au remplacement des équipements vétustes et/ou obsolètes.

La réalisation de ces travaux implique le dépôt d'une demande de permis de construire auprès du service de l'Urbanisme.

Il est proposé d'émettre un avis sur l'autorisation à donner à Monsieur Le Maire pour signer la demande de permis de construire nécessaire à la réalisation de l'opération.

M.BELLAGUET s'étonne du besoin d'un permis de construire. M.BRUNEL précise que cette demande concerne les cuves semi-enterrées et le bâtiment qui abritera le local d'accueil.

Plus aucune question n'étant posée, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PORTS – HYERES ST PIERRE - CONSOLIDATION D'UN EMPLOI A DUREE DETERMINEE PAR LA CONCLUSION D'UN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE (AGENT TECHNIQUE)

M.BRUNEL explique que par délibération N° 26 en date du 18 décembre 2020, le Conseil Municipal validait le recrutement d'un agent en contrat à durée indéterminée pour renforcer l'équipe interne de nettoyage nouvellement constituée.

L'autre partie de l'effectif de cette équipe est composée d'agents issus d'un redéploiement interne, dont un agent bénéficiant d'un contrat à durée déterminée.

Dans un objectif de continuité et de bon fonctionnement du service, il convient d'envisager la consolidation de cet emploi par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée s'inscrivant dans le cadre d'une activité normale de la régie.

Il est à préciser que ce contrat de travail est de droit privé, compte tenu de la nature de l'activité de la régie qui présente un caractère industriel et commercial.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

**QUESTION 7—PORTS —HYERES ST PIERRE — PROJET DE DELIBERATION : COMMERCE-
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
2021- EXONERATION PARTIELLE DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR LES TERRASSES ET ETALAGES.**

M.BRUNEL rappelle qu'afin de lutter contre la propagation du virus Covid-19, le Gouvernement a, par décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, repris des mesures visant à interdire l'accueil du public pour certaines catégories d'établissements.

Ces commerces subissent de nouveau un préjudice économique lié à leur fermeture effective pour une durée non encore déterminée à ce jour et ne peuvent jouir des droits d'occupation correspondant à l'exploitation de leur terrasse et/ou étalages.

En conséquence, il est proposé d'accorder aux établissements visés par le décret N°2020-1310 du 29 octobre 2020, une exonération partielle des redevances de terrasses et étalages, correspondant à leur durée de fermeture au public.

M. BRUNEL passe aux voix puisqu'aucune question n'est posée.

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

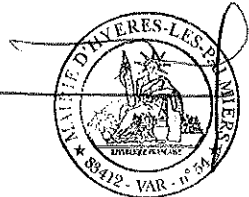
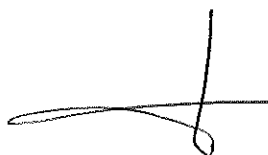
QUESTIONS DIVERSES :

M.BELLAGUET tient à remercier Mme CADIOU pour cette présentation du ROB claire, simple et facile à comprendre.

M.BRUNEL se joint à lui pour féliciter Mme CADIOU de cette nouvelle présentation.

Les questions diverses étant terminées, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil d'Exploitation des Ports d'Hyères à 09h35.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
13^{ème} adjoint, délégué aux Ports
Plages et Iles



M. Jean-Luc BRUNEL

Le secrétaire de séance,
Président de la Fédération Régionale
Des Activités Nautiques, Pêche,
Plaisance.



M. Claude MAZZELLA